



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales  
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

## Délibération n° 24-08 Conseil d'Administration du 25/01/2024

### Barème de rémunération des intervenants : révision de la rémunération des concepteurs de sujets

#### Service Concours - Examens Service Ressources « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que, en novembre 2016, les 14 Présidents du Grand-Ouest ont validé une proposition harmonisée de rémunération des examinateurs, intervenants et membres des jurys de concours et d'examens professionnels, sur la base de travaux réalisés au niveau national.

Le Conseil d'Administration a ainsi adopté, par délibération n° 16-81 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, une grille de rémunération harmonisée sur l'interrégion applicable à partir des opérations de 2017.

Ce barème de rémunération a, depuis cette date, été mis à jour par trois délibérations du Conseil d'Administration : celle n° 20-45 du 10 juin 2020 (revalorisation la participation financière des élèves sujets mineurs pour les opérations de la filière artistique), celle n° 23-42 du 30 mars 2023 (ajout des opérations de la filière sapeurs-pompiers professionnels) et celle n° 23-91 du 12 octobre 2023 (révision de la rémunération des surveillants et élèves sujets majeurs). Celui-ci prévoit notamment en annexe financière 2 une grille de rémunération des concepteurs de sujets qui n'a pas été actualisée depuis 2016.

Pour information, en mars 2023, la Cellule Pédagogique Nationale (CPN) a initié un travail de mise à jour du barème national de rémunération des concepteurs de sujets et examens professionnels. Les propositions formulées par la CPN ont été adoptées par l'ensemble des CDG lors de la réunion de la commission recrutement concours de l'ANDCDG du 5 juillet 2023.

L'actualisation concerne :

- D'une part, la nature des épreuves et le type d'opération afin de tenir compte des modifications législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière actualisation (nouvelles épreuves de la filière SPP, modification des épreuves de la filière médico-sociale...);
- D'autre part, la réévaluation, en tant que de besoin, du nombre d'heures maximum rémunéré pour une conception de certains sujets même de catégorie C. En effet, une rémunération tenant compte du temps passé et des difficultés de conception permet de maintenir la qualité et le niveau des sujets fournis par les intervenants concours qui sont, par ailleurs, sollicités pour d'autres activités accessoires souvent mieux rémunérées (par exemple : formation du CNFPT). En outre, les CDG pourront être plus exigeants sur la qualité des sujets et des indications de corrections élaborées par ces examinateurs.

Lors de l'instance de suivi et de développement du 24 mai 2023, les Présidents ont donné leur accord afin que les CDG du Grand Ouest s'harmonisent, au cours de la réunion technique d'Alençon le 7 juillet dernier, sur le nombre d'heures maximum fixé dans le Grand-Ouest.

La proposition d'actualisation de l'annexe financière 2 a été validée par les 14 Présidents du Grand-Ouest lors de la réunion de l'instance stratégique et d'orientation qui s'est déroulée à Nantes le 9 novembre 2023.

Ainsi, les CDG ont été invités à faire délibérer leur Conseil d'Administration pour actualiser le barème de rémunération des concepteurs de sujets (mutualisé pour l'interrégion Grand-Ouest), à compter des opérations 2024.



Considérant qu'il convient d'actualiser l'annexe financière 2 de la délibération n° 16-81 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 modifiée fixant une grille de rémunération harmonisée sur l'interrégion Grand-Ouest, **les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**ADOPTENT**

- **l'actualisation de l'annexe financière 2 de la délibération n° 16-81 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 susvisée.**

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240130-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-01-2024

Publication le : 30-01-2024



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN

**Annexe financière 2 : Grille de rémunération des concepteurs de sujets**  
**Actualisation janvier 2024**

TYPE D'EPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum
Bureautique (épreuve pratique) / sujet complet	Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie)	4
Commentaire portant sur un sujet d'ordre général Commentaire de texte (écrit)	Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne, 3e voie) Directeur de PM (interne)	14
Commentaire de texte (oral) Questions et documents graphiques (uniquement oral d'adjoint d'animation ppal 2ème classe)	Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (externe) Bibliothécaire (externe-interne) Attaché de conservation du patrimoine (externe-interne) Adjoint d'animation principal de 2e classe (interne)	2
Composition Dissertation	Attaché territorial (externe) Bibliothécaire (externe) Attaché de conservation du patrimoine (externe, 3e voie) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégories (spécialité arts plastiques) (externe) Directeur de police municipale (externe)	14
Épreuve d'écriture ou d'analyse musicale, chorégraphique ou dramaturgique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégories (spécialité musique) (interne)	10
Epreuves pratiques (en fonction des spécialités et / options)	Adjoint technique principal de 2e classe (interne, 3e voie)	Entre 2h et 12h
Etude de cas, filière technique, Catégorie B	Technicien principal de 2ème classe (interne et 3e voie)	18
Etude de cas, Résolution d'un cas pratique (écrit) - Catégorie A et B hors filière technique	Bibliothécaire (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique (spécialité musique) (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie (spécialité musique) (examen PI) Chef de service de PM (examen PI)	14
Dossier à commenter (oral)	Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (interne)	6
Français / explication de texte	Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Gardien-brigadier de police municipale	6
Langues (écrit)	Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Bibliothécaire (externe, interne) Assistant d'enseignement artistique (interne, 3e voie) Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe (interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Ingénieur (interne)	3 (pour 2 textes)
Langues (oral)	Chef de service de police municipale (externe, interne) Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne, 3e voie) Ingénieur (externe) Attaché territorial (externe, interne, 3e voie) Conseiller socio-éducatif (externe) Conseiller des APS (externe, interne) Directeur de PM (externe, interne) Professeur territorial d'enseignement artistique (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique (externe, interne) Capitaine SPP (externe, interne) Lieutenant de 1e classe SPP (externe, interne) Lieutenant de 2e classe SPP (interne)	3 (pour 5 textes)
Mathématiques	Agent de maîtrise (externe)	6
Mathématiques	Ingénieur (interne)	12
Physique	Ingénieur (interne)	12
Note (ou rapport) avec propositions cat A (4h / 5h)	Attaché territorial (interne, 3ème voie) Attaché principal (examen AG) Ingénieur (externe, interne) Ingénieur (examen PI alinéa 1) Conseiller des APS (interne) Directeur de PM (externe, interne) Commandant SPP (examen AG) - doit normalement être supprimé Capitaine SPP (externe, interne) Conseiller socio-éducatif (externe)	18

**Annexe financière 2 : Grille de rémunération des concepteurs de sujets**  
**Actualisation janvier 2024**

TYPE D'EPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum
Note (ou rapport) avec propositions - catégorie A et B (3h)	Rédacteur principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Rédacteur principal de 2e classe (examens PI et AG) Rédacteur principal de 1e classe (examen AG) Technicien principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Technicien principal de 2e classe (examens PI et AG) Technicien principal de 1e classe (examen AG) Educateurs des APS principal de 2e classe (examens PI et AG) Educateur des APS principal de 1e classe (examen AG) Chef de service de PM (externe, interne, 3e voie) Chef de service de PM principal de 2e classe (examen AG) Chef de service de PM principal de 1e classe (examen AG) Directeur de PM (examen PI) Animateur principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Animateur principal de 2e classe (examens AG et PI) Animateur principal de 1e classe (examen AG) Lieutenant hors-classe de SPP (examen AG) Lieutenant de 1e classe SPP (externe, interne) Lieutenant de 2e classe SPP (interne)	16
Note (ou rapport) avec propositions - catégorie A et B (3h)	Conseiller des APS (interne)	10
Note (ou rapport) sans proposition (4h)	Attaché (externe) Bibliothécaire (externe) Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne et 3e voie) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégories (spécialité arts plastiques) (externe, interne) Conseiller des APS (externe)	14
Note (ou rapport) sans proposition (3h)	Rédacteur (externe, interne, 3e voie) Technicien (interne, 3e voie) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie (spécialité arts plastiques) (examen PI) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégories (spécialité arts plastiques) (externe, interne) Bibliothécaire (interne) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (examens PI et AG) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1re classe Conseiller principal des APS (examen AG) Educateur des APS (interne, 3e voie) Educateur des APS (examen PI) Educateur des APS principal de 2e classe (examen PI) Animateur (interne, 3e voie)	12
Note à partir d'un texte Rapport de police Compte-rendu d'une situation opérationnelle	Adjoint d'animation principal de 2e classe (interne) Gardien brigadier de police municipale Sergent SPP (interne)	8 (sans distinction)
Projet ou étude sur dossier	Ingénieur (interne) (8 h) Ingénieur (examen PI alinéa 1) (4h)	26
QCM (45 mn)	ATSEM principal de 2e classe (externe) Agent social principal de 2e classe classe (concours) Adjoint d'animation principal de 2e classe (externe, interne)	8 (pour 20 questions)
QCM (1h)	Caporal SPP (externe) Sergent SPP (interne) Lieutenant 2e classe SPP (interne)	10
QCM (1h30)	Lieutenant 1e classe SPP (externe, interne)	12
Réponse à des questions à partir d'un dossier (catégorie B)	Technicien (externe) Educateur des APS (externe) Animateur (externe)	12

**Annexe financière 2 : Grille de rémunération des concepteurs de sujets**  
**Actualisation janvier 2024**

TYPE D'EPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum
<p>Réponses à une série de questions (écrit)  Vérification des connaissances (écrit)  Questions à réponses courtes ou tableaux ou graphiques (écrit)  Questionnaire à réponse ouverte courte (QROC)</p>	<p>Rédacteur (externe)  Rédacteur principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie)  Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (externe, 3e voie)  Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe)  Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (interne, 3e voie)  Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (examen PI)  Conseiller des APS (externe)  Animateur (externe)  Animateur principal de 2e classe (interne et 3e voie)  Chef de service de PM (externe, interne, 3e voie)  Chef de service de PM (examen PI)  Directeur de PM (externe et interne)  Directeur de PM (examen PI)  Adjoint technique principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie)  Adjoint technique principal de 2e classe des établissements d'enseignement (externe, interne, 3e voie)  Agent de maîtrise (externe, interne, 3e voie)  Adjoint d'animation principal de 2e classe (externe, 3e voie)  Capitaine de SPP (externe, interne)</p>	<p><b>10 (toute cat)</b></p>
<p>Réponses à une série de questions (oral)</p>	<p>Adjoint administratif principal de 2e classe (interne, externe, 3e voie)  Attaché de conservation du patrimoine (interne, externe, 3e voie)  Directeur de PM (droit pénal)  Educateur des APS - Educateur des APS principal de 2ème classe (épreuve pédagogique)  Adjoint du patrimoine principal de 2e classe - Traitement automatisé de l'information (externe, interne, 3e voie)  Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - Traitement automatisé de l'information (externe, interne, 3e voie)  Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe - Traitement automatisé de l'information (externe, interne, 3e voie)  Bibliothécaire - Traitement automatisé de l'information (externe, interne)</p>	<p><b>2 (pour 5 textes)</b></p>
<p>3 à 5 questions à partir d'un dossier  Résolution d'un cas pratique  Cas pratique - catégorie C</p>	<p>Adjoint administratif principal de 2e classe (examen AG)  Adjoint technique principal de 2e classe (examen AG)  Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie, examen AG)  Agent social principal de 2e classe (examen AG)  ATSEM principal de 2e classe (3e voie)  Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement (externe, interne, 3e voie)  Agent de maîtrise (externe, interne, 3e voie)  Adjoint d'animation principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie, examen AG)</p>	<p><b>10</b></p>
<p>Tableau numérique</p>	<p>Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie)</p>	<p><b>10</b></p>